

N° 18/2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 073-217302298-20230407-182023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	03
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ**

Séance du **07 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - FAVRE MARTINOZ Maryline - TCHERKASSOF Anna

Absents (excusés) : GIRAUX Morgane - BERNARD Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire : GAZZIOLA Jacques

Date de la convocation :
03/04/2023

Date d'affichage :
03/04/2023

OBJET

Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 12/04/2023 et publication ou notification du 12/04/2023

Mme le maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la commune de St Christophe à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 07/10/2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

.../...

OBJET

Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Vu le projet d'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

APPROUVE à l'unanimité l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.

AUTORISE Mme le maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA : le secrétaire de séance, Jacques GAZZIOLA :



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 12/04/2023 et publication ou notification du 12/04/2023

N° 17/2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 073-217302298-20230407-172023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	03
- exclus	00

Date de la convocation :
03/04/2023

Date d'affichage :
03/04/2023

OBJET

**Programme 2023
des travaux en forêt
communale**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 12/04/2023
et publication ou notification du
12/04/2023

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **07 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - FAVRE MARTINOZ Maryline - TCHERKASSOF Anna

Absents (excusés) : GIRAUX Morgane - BERNARD Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire : GAZZIOLA Jacques

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme de travaux en forêt communale, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023.

La nature des travaux est la suivante :

Opérations liées à l'accueil du public : sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt ou de sentiers ou de bordure d'aire d'accueil du public

Montant estimatif des travaux : 2 093.96 € HT

Travaux d'infrastructure en entretien : travaux divers d'entretien sur connexes d'infrastructure

Montant estimatif des travaux : 1 308.72 € HT

Travaux de maintenance : entretien périmètre (débroussaillage manuel de la végétation, peinture des liserés et leurs repères...).

Montant estimatif des travaux : 2 821.01 € HT

Entretien de l'arboretum : 1 passage dans l'année combiné avec l'entretien du sentier et du mobilier.

Montant estimatif des travaux : 654.36 € HT ;

Soit un total de **6 878.05 € HT** (7 906.12 € TTC)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le programme 2023 de travaux à réaliser en forêt communale tel que proposé par l'ONF ;

- Accepte à l'unanimité le montant global de **6 878.05 € HT** (7 906.12 € TTC), les crédits nécessaires étant inscrits au budget de la collectivité ;

- Charge Madame le Maire de la conduite des démarches et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA : le secrétaire de séance, Jacques GAZZIOLA :



N° 16/2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 073-217302298-20230407-162023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	03
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **07 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - FAVRE MARTINOZ Maryline - TCHERKASSOF Anna

Absents (excusés) : GIRAUX Morgane - BERNARD Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire : GAZZIOLA Jacques

Date de la convocation :
03/04/2023

Date d'affichage :
03/04/2023

OBJET

**Projet de piste
forestière en forêt
privée et
communale**

Mme le maire donne connaissance à l'Assemblée du projet de piste forestière établi à la demande de propriétaires privés via le CNPF. Ce projet a pour but de permettre aux propriétaires forestiers - dont la commune de St Christophe - d'exploiter leurs parcelles de bois. Cette piste sera un chemin de tirage de 3,5m de large et de 1.3 kms de long.

Le projet, porté par le CNFPT, avec le soutien de l'ONF, serait financé par la commune et subventionnable. Les propriétaires fonciers verseraient une participation au prorata des surfaces de leurs parcelles.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le projet de piste forestière tel que présentée par Mme le maire ;
- Accepte à l'unanimité de financer le projet, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- Accepte que la participation des propriétaires fonciers soit calculée au prorata de la surface de leurs parcelles ;
- Charge Mme le maire de la conduite des démarches et l'autorise à demander des devis aux entreprises spécialisées dans la réalisation de ces travaux, à demander les subventions les plus élevées possibles et à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA :

le secrétaire de séance, Jacques GAZZIOLA :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 12/04/2023 et publication ou notification du 12/04/2023

